



RAPPORT DU PRESIDENT

du jury du concours

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE de classe normale

SESSION 2025

LES TEXTES DE REFERENCE

Code général de la fonction publique.

Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 modifié fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux.

Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale

Suite à l'accord régional de répartition d'organisation des concours figurant au calendrier 2025 pour les 12 départements de la Région Auvergne Rhône-Alpes, le concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale a été organisé pour l'ensemble des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes

I. PRESENTATION DU CONCOURS

A. LES FONCTIONS D'UNE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE de classe normale

Les auxiliaires de puériculture territoriaux constituent un cadre d'emplois médico-social de catégorie B qui comprend deux grades : la classe normale qui comporte douze échelons et la classe supérieure qui comporte onze échelons.

Les auxiliaires de puériculture sont des professionnels de santé. Ils collaborent aux soins infirmiers dans les conditions définies à l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

B. LES CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS SUR TITRES

Le concours sur titres avec épreuve est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392-1 :

- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture,
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

et L. 4392-2 du code de la santé publique.

C. CALENDRIER

Période d'inscription	24 septembre 2024 au 7 novembre 2024
Période de retrait des dossiers	24 septembre 2024 au 30 octobre 2024
Date limite de retour des dossiers	7 novembre 2024
Epreuve orale d'admission	Du 17 au 21 mars 2025
Réunion du jury d'admission	29 avril 2025

D. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

369 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 24 septembre 2024 au 30 octobre 2024 dont :

- **26** n'ont pas validé leur inscription sur internet,
- **16** ont été supprimé via GIP (suite à double inscription),
- **21** ne sont pas allés jusqu'au bout de leur inscription.
- **306 candidats** ont retourné leur dossier d'inscription dont **3** candidats ont annulé leur inscription.

Ainsi, **303 candidats ont été admis à concourir**, dont 5 avec un dossier incomplet (sous réserve de l'examen des pièces à produire à la date de l'épreuve d'admission).

150 postes ouverts pour l'ensemble des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

II. CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

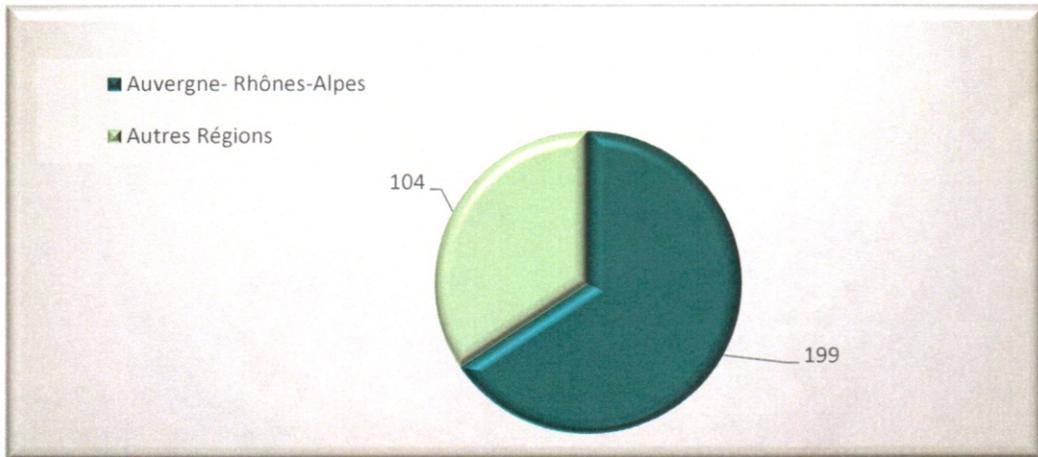
A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE

1- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR REGION

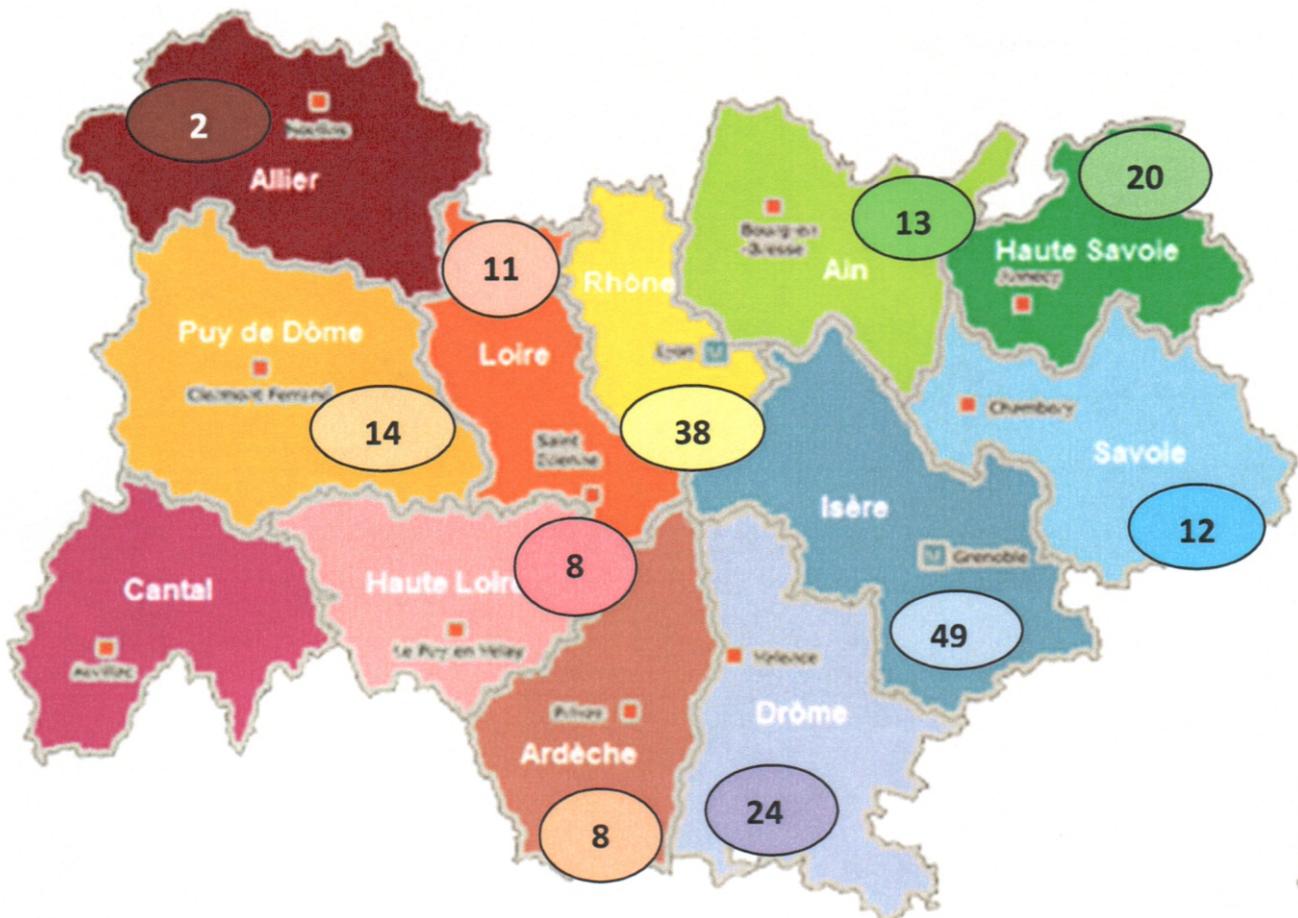


Les candidats convoqués sont domiciliés dans 5 régions différentes.
65.68 % des candidats admis à concourir sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

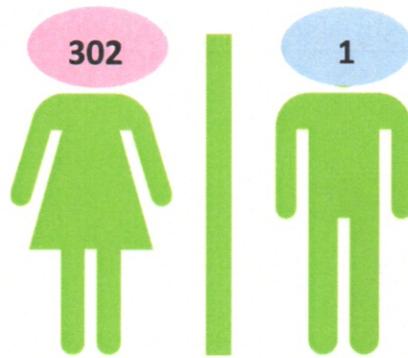


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



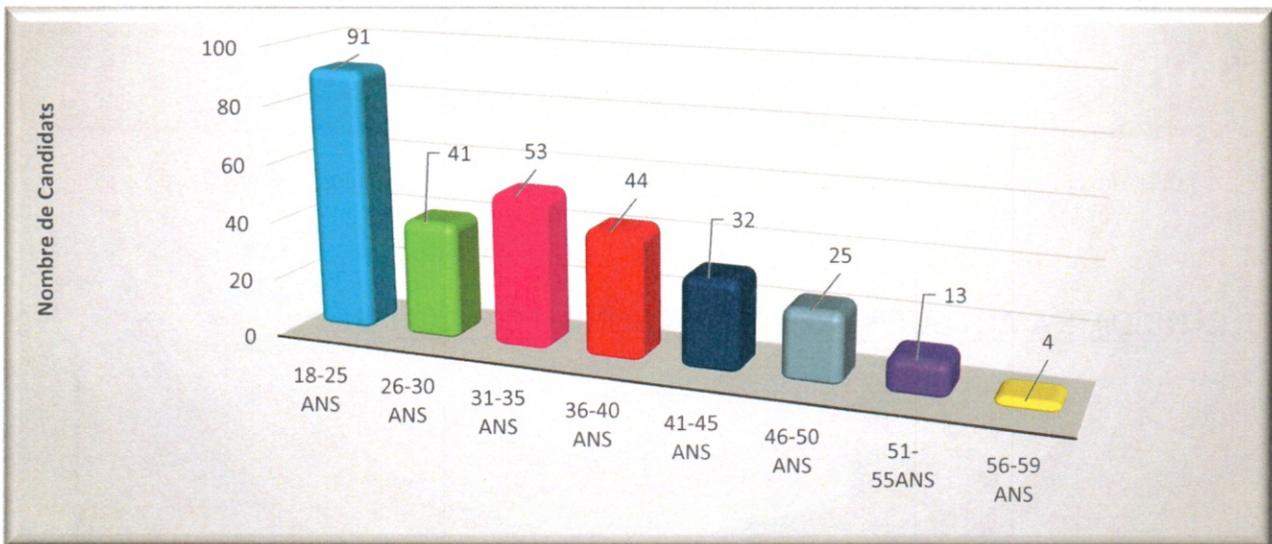
La plus grande partie des candidats admis à concourir issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département de l'Isère
 (Soit 24.62 % d'AURA ou 16.17 % TOUS départements confondus)

B. REPARTITION HOMMES-FEMMES



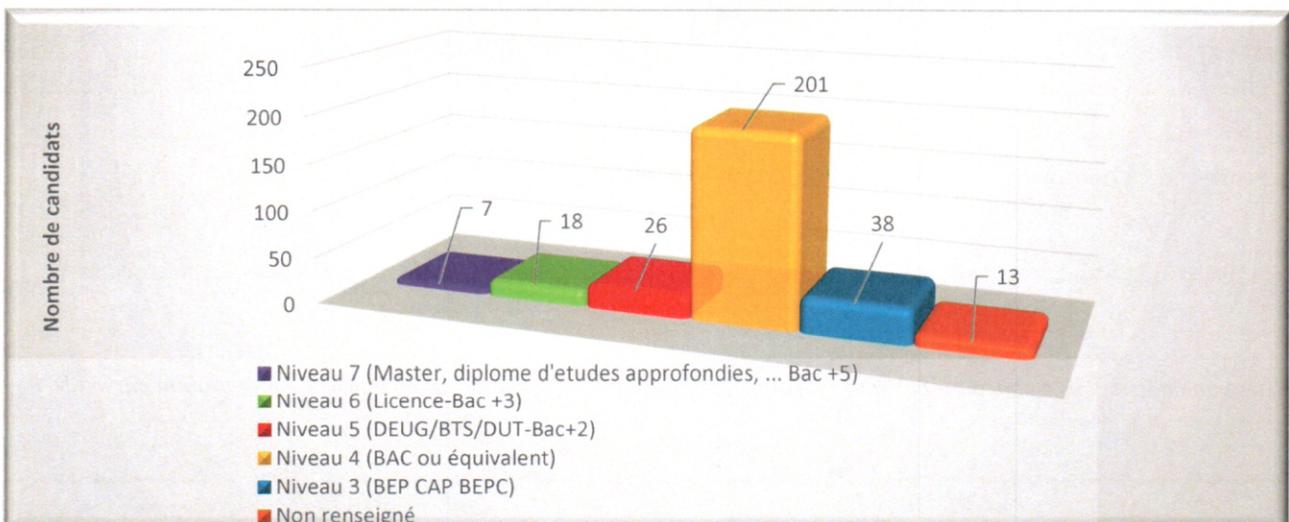
Sur 303 candidats admis à concourir, 1 seul homme.

C. TRANCHES D'AGE



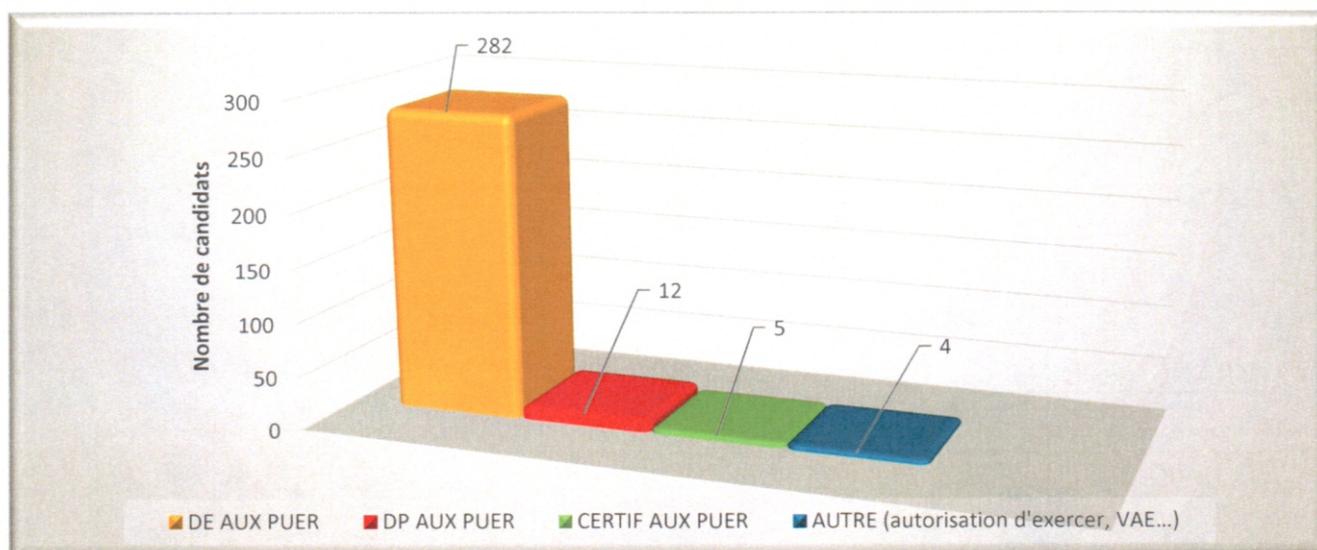
30.03% des candidats admis à concourir ont entre 18 et 25 ans

D. NIVEAU D'ETUDES



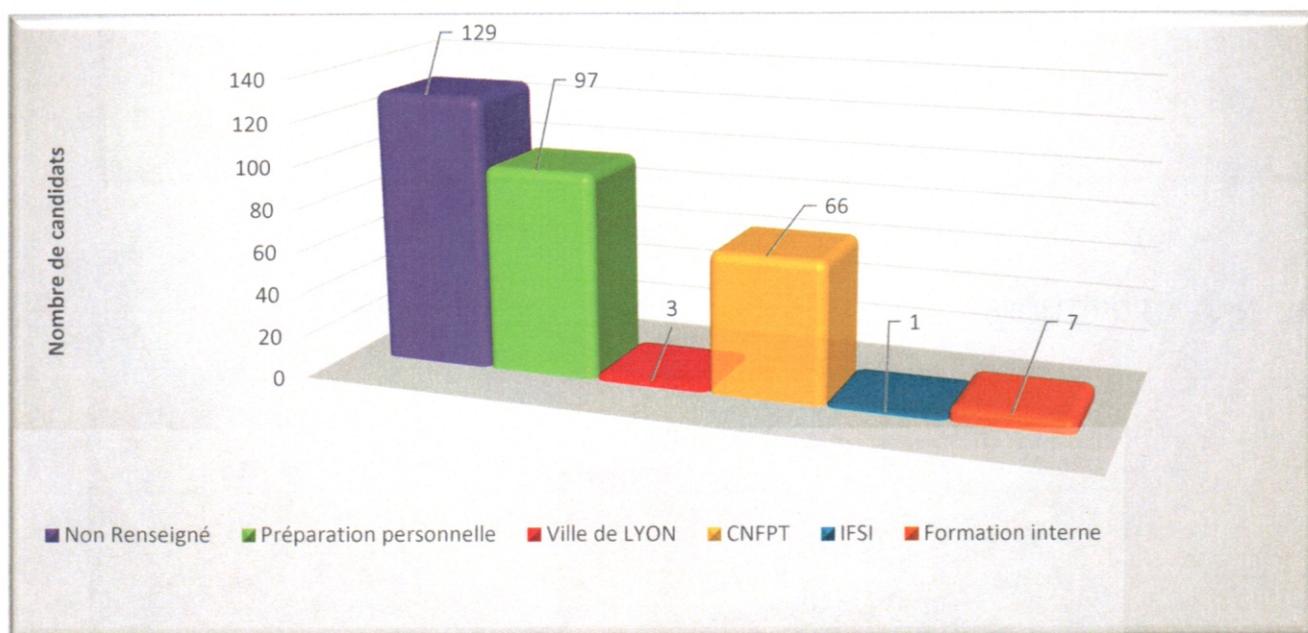
66.34 % des candidats admis à concourir ont un niveau BAC ou équivalent

E. DIPLOMES AYANT PERMIS L'INSCRIPTION AU CONCOURS



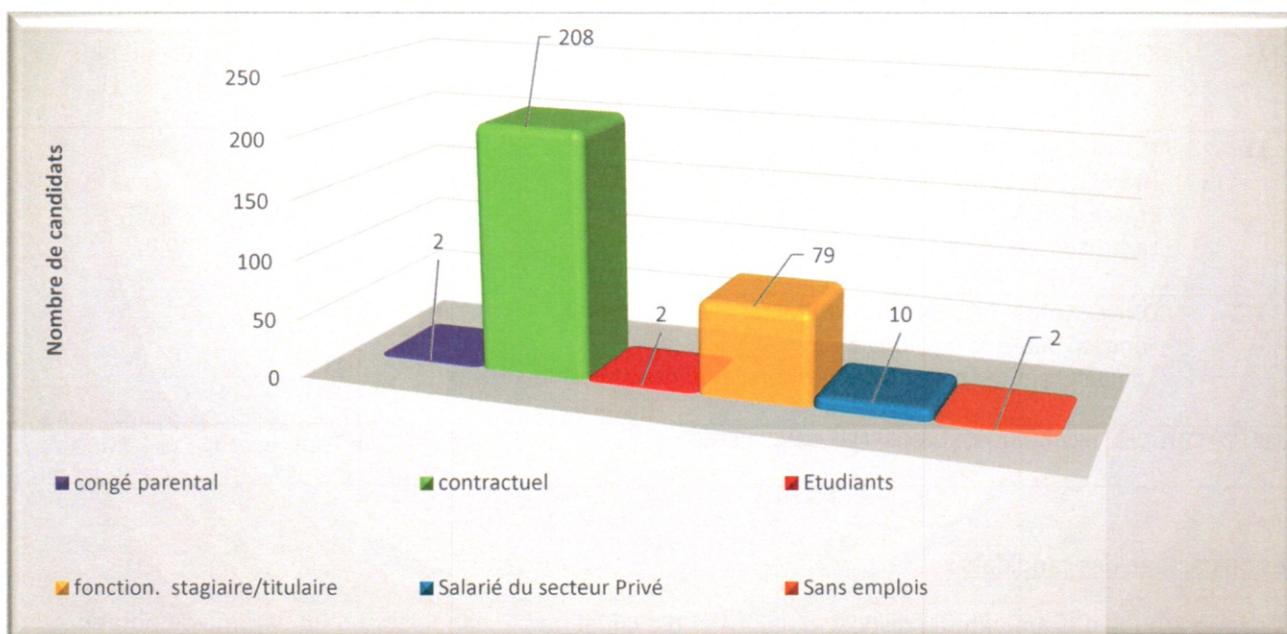
93.07 % des candidats admis à concourir sont titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

F. CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



32.01 % des candidats admis à concourir ont suivi une préparation personnelle et 21.78 % ont suivi une préparation par le CNFPT

G. SECTEURS D'ACTIVITES



*68.65 % sont des agents contractuels de la fonction publique
26.07 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale
3.30 % sont salariés du secteur privé.*

III. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. DEROULEMENT

Cette unique épreuve orale d'admission s'est déroulée durant la période du 17 mars 2025 au 21 mars 2025 dans les locaux du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

5 groupes composés de 3 examinateurs (1 élu local, 1 fonctionnaire territorial, 1 personnalité qualifiée) ont reçu les 303 candidats sur cette période.

Suite au classement en catégorie B du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, l'intitulé réglementaire de l'épreuve orale a été modifié (Décret n°2022-1133 du 5 août 2022). L'épreuve orale consiste en **un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné** (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Les examinateurs sont amenés à évaluer les candidats à l'appui d'une fiche d'évaluation reprenant les éléments ci-dessous. Un panel de questions non exhaustif est également proposé aux examinateurs. L'objectif est de garantir un égal traitement de tous les candidats.

	Durée
I- EXPOSE DU CANDIDAT	5 minutes au plus
II- APTITUDE A EXERCER LES MISSIONS - Hygiène et sécurité - Travail d'équipe - La structure et ses projets	15 minutes au moins
III- CONNAISSANCE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL - Fonction publique territoriale - Compétences des collectivités territoriales et des dispositifs sociaux	
PRATIQUES ET ATTITUDES : MOTIVATION, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ETRE	Tout au long l'entretien

Modalités de passage des candidats :

- Chaque groupe d'examineurs dispose d'une fiche d'évaluation par candidat et d'un barème de notation.
- Un panel de questions non exhaustif est proposé.
- Des fiches de prise de notes permettant de compléter la fiche d'évaluation finale sont également proposées
- L'épreuve d'entretien dure **20 minutes** (début et fin de l'entretien définis par le service du CDG qui chronomètre).
 - **Après 20 minutes** : les examinateurs demandent **immédiatement** au candidat de terminer sa phrase et l'invitent à quitter la salle.
 - **Le jury dispose de 10 minutes maximum pour attribuer une note définitive au candidat et la reporter sur la fiche d'évaluation à l'aide d'un barème de notation. Un commentaire devra également figurer sur la fiche d'évaluation**

En aucun cas les examinateurs ne devront demander au candidat le nom de sa collectivité (le respect du principe d'anonymat est impératif). Les examinateurs ne doivent pas interroger les candidats qu'ils connaissent. Les examinateurs doivent respecter le principe d'égalité entre les candidats et à ce titre respecter strictement la durée réglementaire de l'épreuve.

B. LES MEMBRES DU JURY

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

BETTIOL LESPINASSE Agnès, Adjointe au Maire de VESSEAUX (07),

CHASSON Françoise, Adjointe au Maire de VALS LES BAINS (07), suppléant le président du jury en cas d'empêchement,

COSTE Jean-Marie, Infirmier hospitalier retraité, Hôpital d'AUBENAS (07) - Adjoint au Maire de SAINT JEAN DE MARUEJOLS ET AVEJAN (30),

DELEUZE Johan, Fonctionnaire territorial Région AURA - Conseiller municipal à la Mairie de LAURAC (07),

GANDON Christian, Aide-soignant hospitalier retraité, Hôpital d'AUBENAS (07) – Adjoint au Maire de UCEL (07),

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

CHANTEPY Emmanuel, Fonctionnaire territorial, CDC RHONE CRUSSOL (07),

CHAVAUDRET Jacky, Fonctionnaire territorial, Mairie de ST ETIENNE DE LUDGARES (07),

LIETARD Gérald, Fonctionnaire Territorial, EHPAD Les Terrasses de l'Ibie à VILLENEUVE DE BERG (07) - Membre de la CAP B,

OUDOT Francis, Fonctionnaire territorial retraité, TAURIERS (07), Président du jury,

VENNIN François, Administrateur territorial hors classe, Intervenant formateur, représentant du CNFPT,

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

ARNAUD Denis, Infirmier Hospitalier retraité, Hôpital d'AUBENAS (07),
BANCHET Marie-Claire, Infirmière en retraite, Conseillère municipale à la Mairie de TAURIERS (07),
CARRILLO Christine, Infirmière hospitalière retraitée, Hôpital d'AUBENAS (07),
CHANTEPERDRIX Patrick, Infirmier libéral, DROME (26),
DESESTRET Laurie, Puéricultrice de classe supérieure - Fonctionnaire Territorial, CIAS Privas Centre Ardèche (07),
MIGNONE Pascale, Infirmière, Conseillère municipale à la Mairie d'AILHON (07),
SARTRE Marion, Infirmière puéricultrice, Directrice de crèche, LAVILLEDIEU (07),

IV. PRESENTATION DES RESULTATS

A. CANDIDATS PRESENTS

Session 2025	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre d'absents	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	303	55	248	14.21	18.75	6.25	0

248 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **81.85 %** des candidats admis à concourir.

31 candidats ayant une note $\leq 10/20$ soit **12.50%**

112 candidats ayant une note comprise entre 10.50/20 et 15/20 soit **45.16 %**

76 candidats ayant une note comprise entre 15.25/20 et 17.75/20 soit **30.65 %**

29 candidats ayant une note $> 18/20$ soit **11.69 %**

Rappel Session 2024

Session 2024	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre d'absents	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de note éliminatoire
	298	54	244	14.96	18.75	7	0

244 candidats étaient présents à l'épreuve orale d'admission, soit un taux de présence de **81.88 %** des candidats admis à concourir.

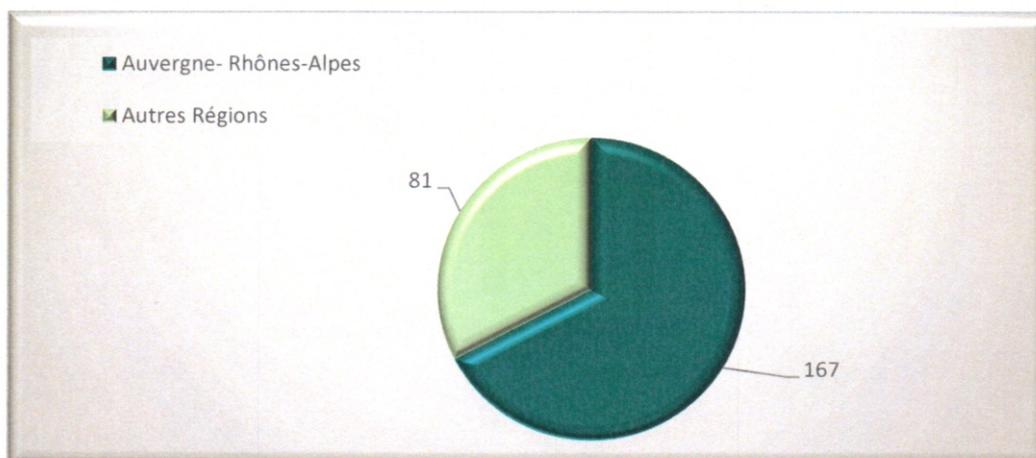
A. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS PRESENTS

1- EFFECTIFS DES CANDIDATS PRESENTS PAR REGION

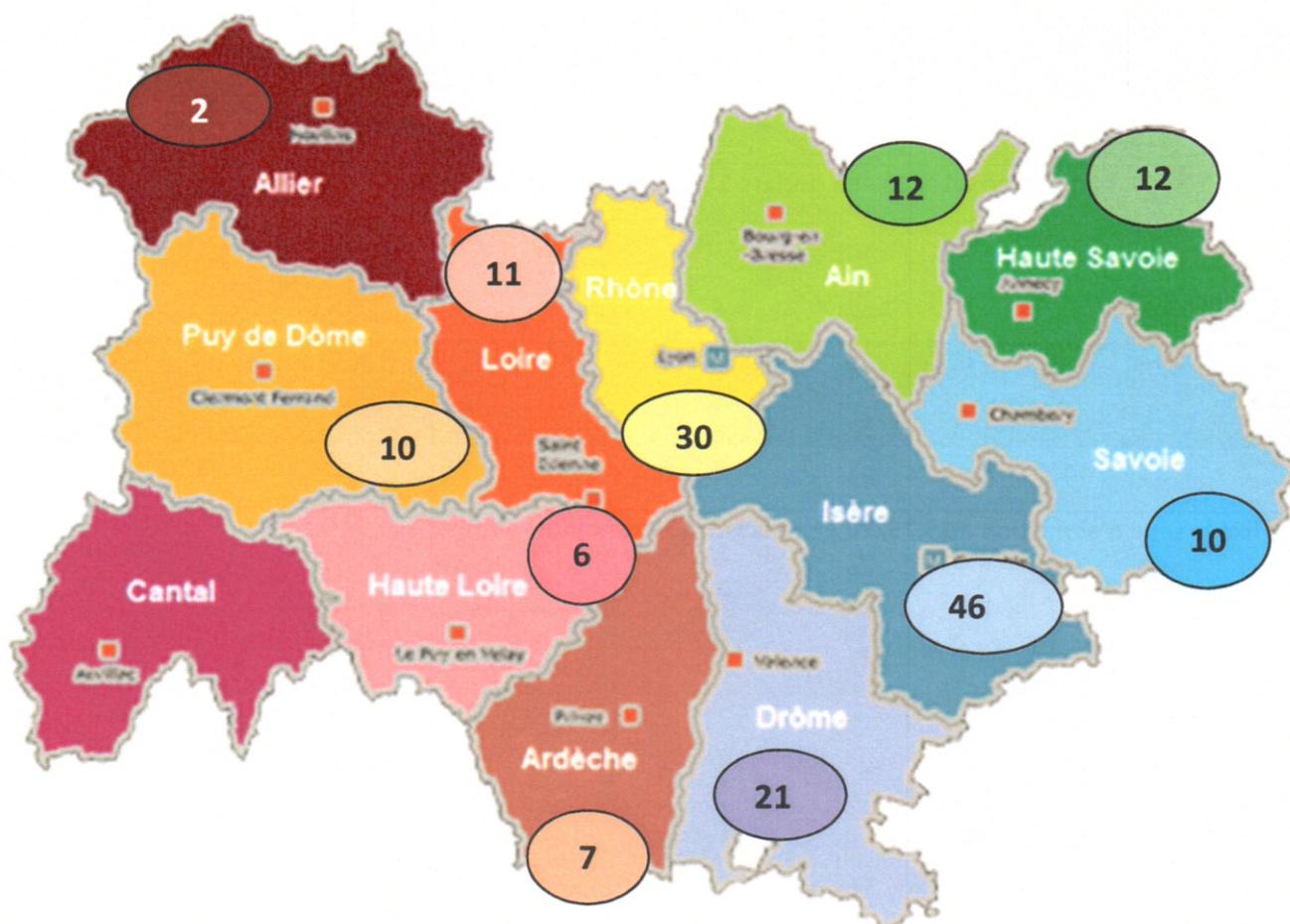


*Les candidats présents sont domiciliés dans 4 régions différentes.
67.34 % des candidats présents sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS PRESENTS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

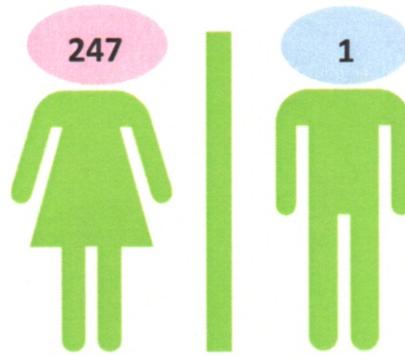


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS PRESENTS PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



La plus grande partie des candidats présents issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vit dans le département de l'Isère (Soit pour l'Isère 27.54 % d'AURA ou 18.55 % TOUS départements confondus)

B. REPARTITION HOMMES-FEMMES



Sur 247 candidats présents 1 seul homme.

I. STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS LAUREATS

A. CANDIDATS LAUREATS

Nombre de candidats présents	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats lauréats
248	150	14	150

Le jury a fixé le seuil d'admission à **14/20** et a déclaré **150 candidats admis**.

Rappel Session 2023

Nombre de candidats présents Environ 2 personnes présentes pour 1 poste.	Nombre de postes	Seuil/20	Nombre de candidats lauréats
244	130	15.25	130

Le jury a fixé le seuil d'admission à **15.25/20** et a déclaré **130 candidats admis**.

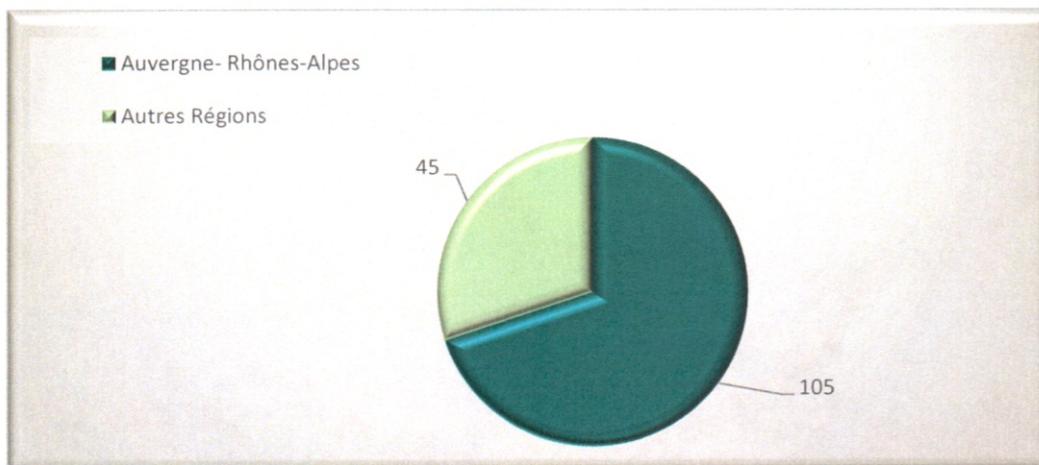
B. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS LAUREATS

1- EFFECTIFS DES CANDIDATS LAUREATS PAR REGION

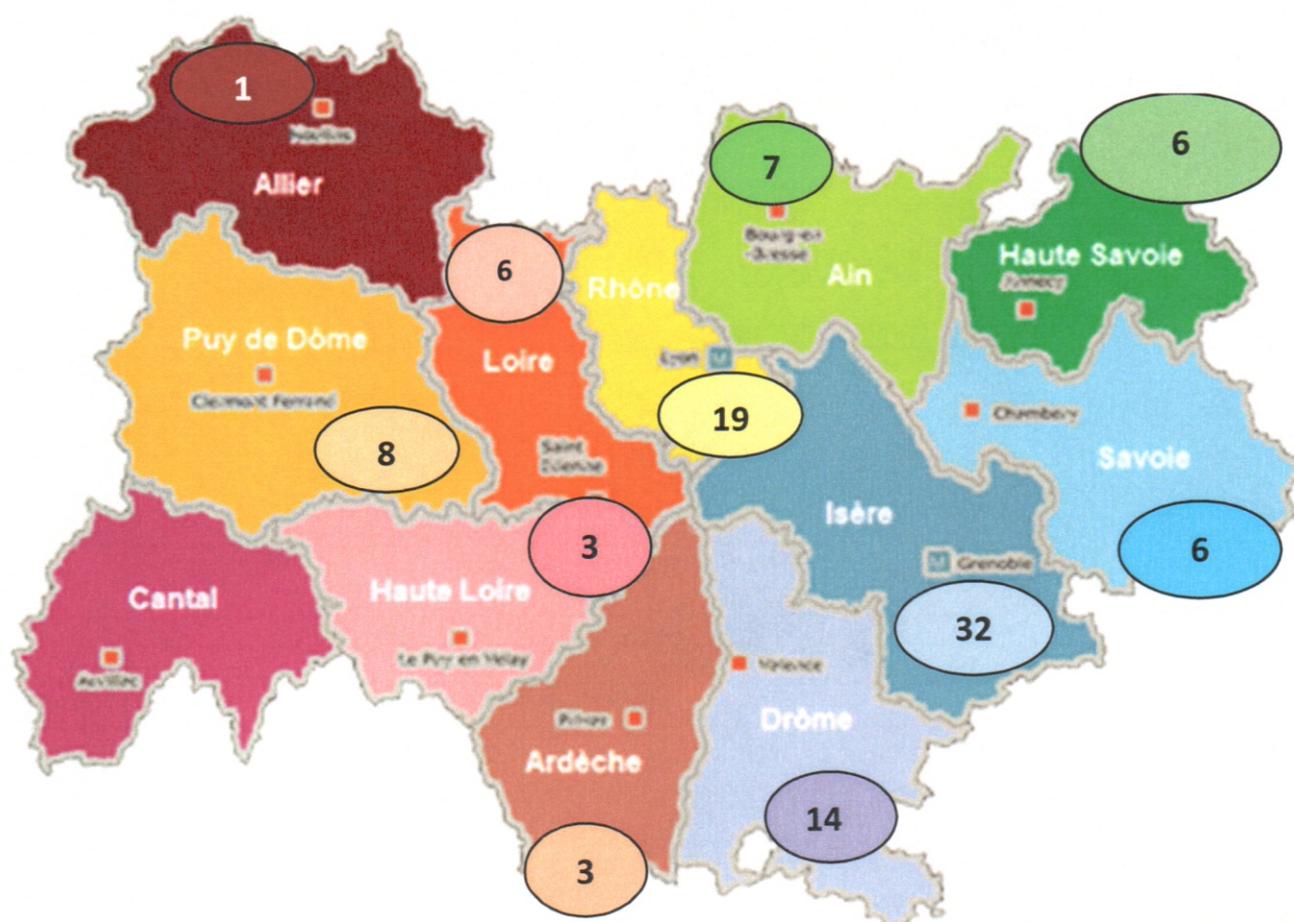


*Les candidats lauréats sont domiciliés dans 4 régions différentes.
70 % des candidats lauréats sont originaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes.*

2- EFFECTIFS DES CANDIDATS LAUREATS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES /AUTRES REGIONS

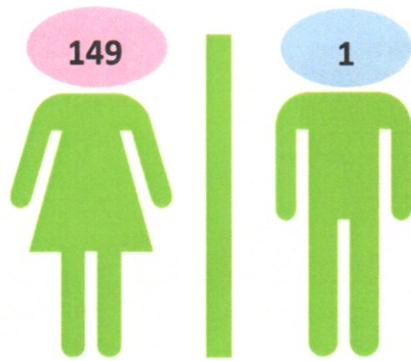


3- EFFECTIFS DES CANDIDATS LAUREATS PAR DEPARTEMENT SUR LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES



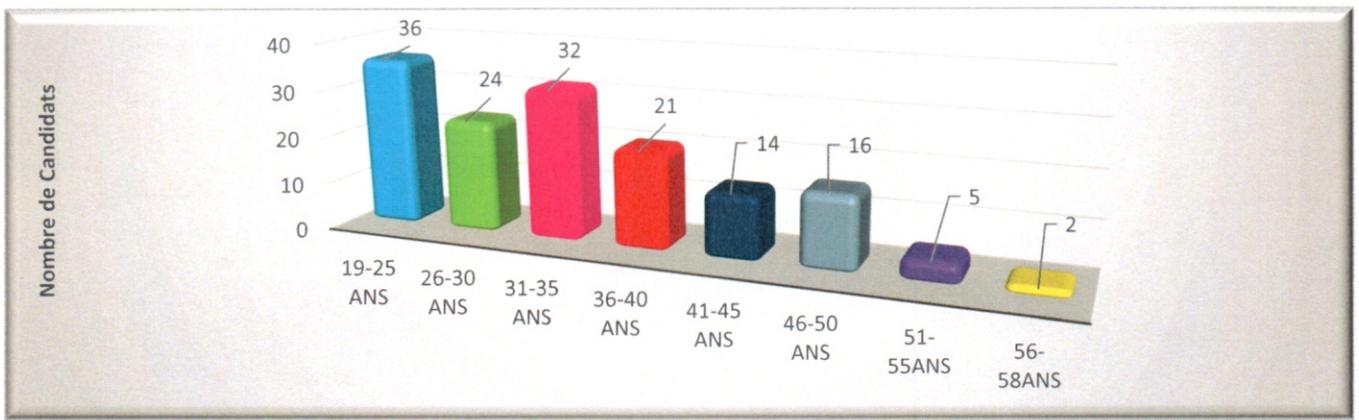
*La plus grande partie des candidats lauréats issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Vit dans le département de l'Isère.
(Soit pour l'Isère 30.48 % d'AURA ou 21.33 % TOUS départements confondus)*

C. REPARTITION HOMMES-FEMMES



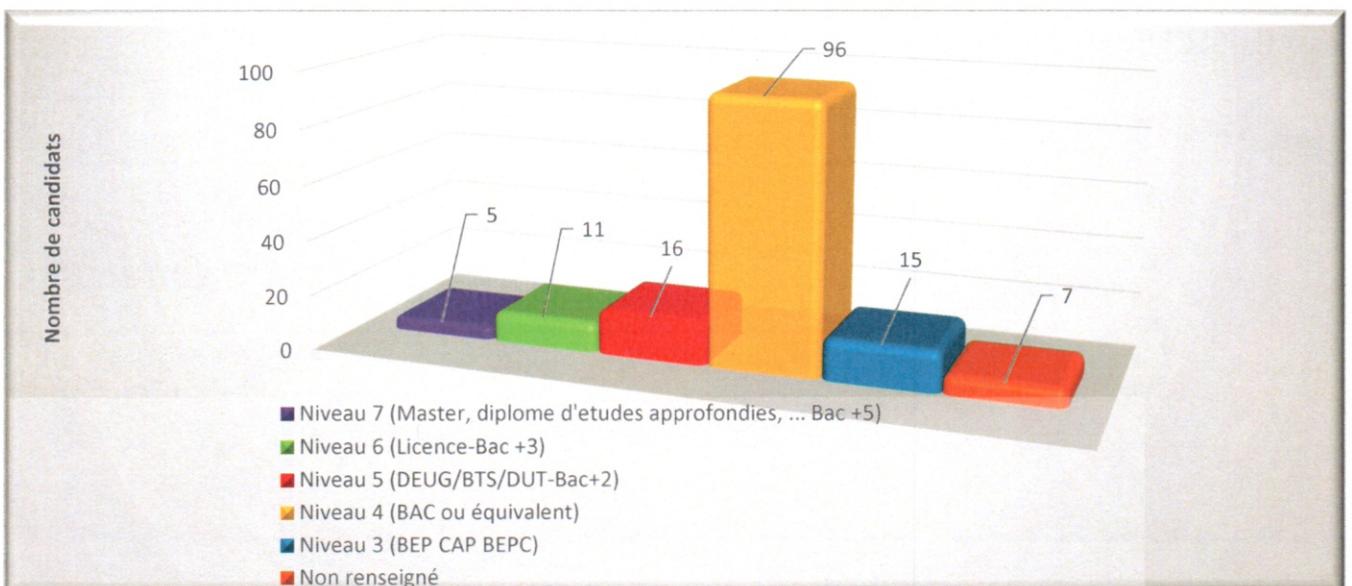
Sur 150 candidats lauréats, 1 seul homme

D. TRANCHES D'ÂGE



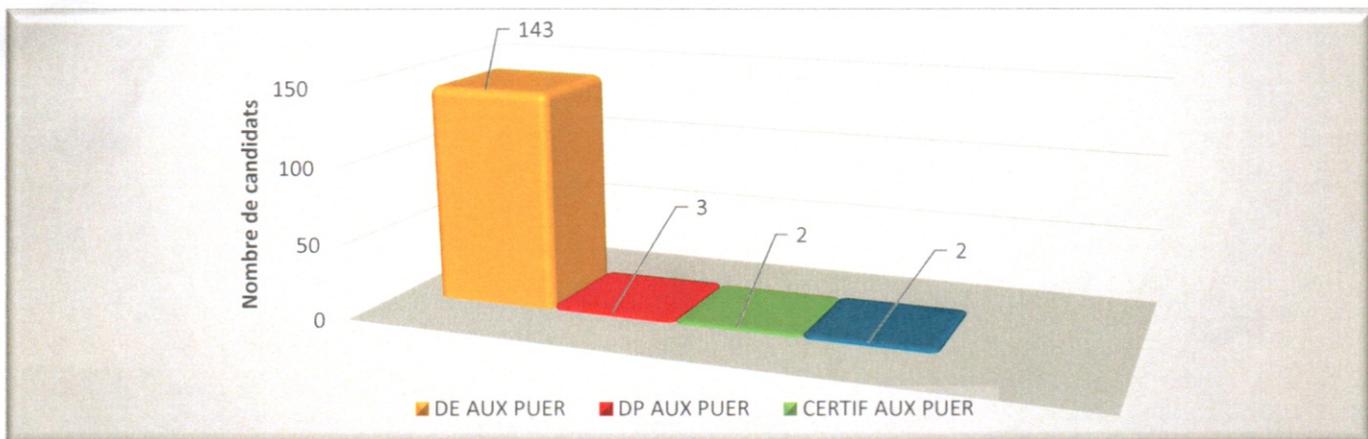
40 % des candidats lauréats ont 30 ans ou moins

E. NIVEAU D'ETUDES



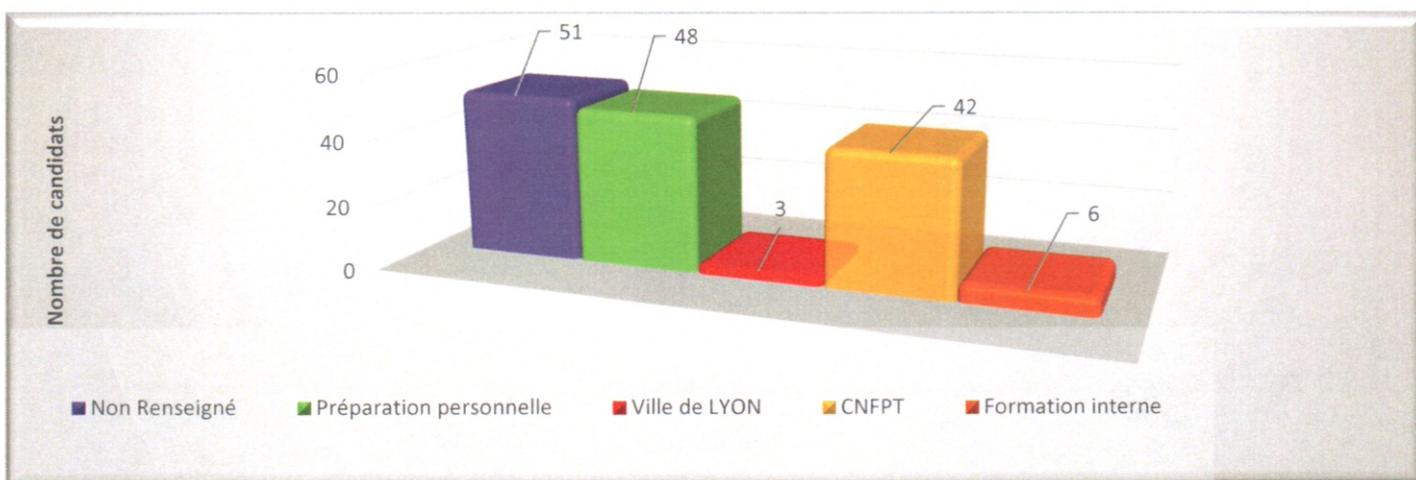
64 % des candidats lauréats ont un niveau BAC ou équivalent

A. DIPLOMES AYANT PERMIS L'INSCRIPTION AU CONCOURS



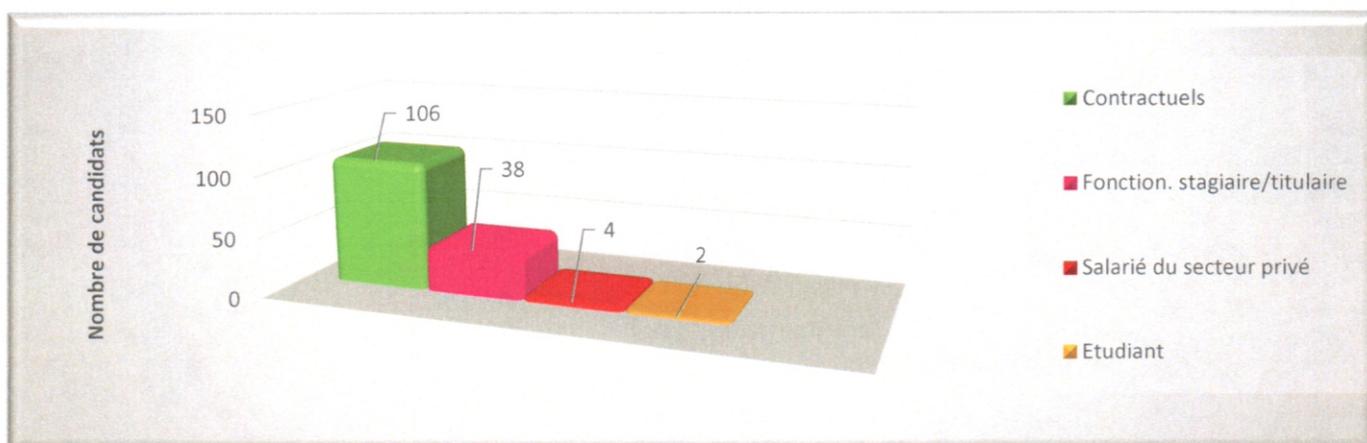
95.33 % des candidats lauréats sont titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

B. CANDIDATS AYANT SUIVI UNE PREPARATION AU CONCOURS



32 % des candidats lauréats ont suivi une préparation personnelle et 28 % ont suivi une préparation par le CNFPT

C. SECTEURS D'ACTIVITES



70.67 % des lauréats sont des agents contractuels de la fonction publique
 25.33 % sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale
 2.67 % sont salariés du secteur privé.

II. ANALYSE ET CONCLUSION

Les membres du jury constatent le haut niveau de connaissances et d'implications des meilleurs lauréats. Toutefois, pour un concours de catégorie B, il aurait été préférable que les candidats consacrent plus de temps à préparer leur présentation et à approfondir leurs connaissances sur la fonction publique, les compétences des collectivités territoriales et les dispositifs sociaux.

Fait à Lachapelle sous Aubenas,

Le 24 juin 2025

Le président du jury



Francis OUDOT